MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX
(BP)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage
État - Ministère de la Transition Écologique Direction Interdépartementale des Routes Nord

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)
Monsieur le Directeur interdépartemental des routes Nord, pour le préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet du Nord, préfet de la région Hauts-de-France, par délégation du 4 mai 2016.

Objet du marché
Entretien des bassins d'assainissement des eaux pluviales sur le réseau routier national géré par la Direction Interdépartementale des Routes du Nord

Lot
Lot 2 - Entretien des bassins d'assainissement des eaux pluviales sur le district du Littoral

Tous les montants figurants dans le présent document sont exprimés en Euros

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
100 - TRAVAUX PRÉPARATOIRES		
101	**Levé topographique et implantation des ouvrages** Ce prix rémunère au forfait, sur demande expresse du maître d'œuvre, la réalisation d'un levé topographique et l'implantation des ouvrage à réaliser. Il rémunère également l'élaboration et la remise des plans. Il comprend notamment : • établissement d'une polygonale • implantation des ouvrages • la fourniture de piquets pour l'implantation des ouvrages • établissement de plan en coordonnées lambert 93 CC 49 (autocad version 2013) sur support informatique au format DWG ou DXF, • établissement des profils en travers ou en long, Ce prix sera rémunéré en une seule fois à la réception et après la vérification et validation des plans. **Le forfait (en toute lettre) :** …… …….	……..
102	**Étude d'exécution – DOE - Récolement** Ce prix rémunère, au forfait (f), l'élaboration et le contrôle d'exécution, des documents et des plans demandés au CCTP. Il rémunère également l'élaboration et la remise des plans et des documents de récolement. Il comprend notamment : •Les levés topographiques et géométriques complets du site des travaux et lieux de mise en dépôts provisoires et/ou définitifs, • La collecte des données et informations nécessaires à la réalisation du marché, • Les notes d'hypothèses et de calculs, les dessins d'exécution, les consignes de pose, • La vérification et la reprise des documents fournis par le maître d'œuvre émises dans le cadre du visa des études d'exécution, • La mise à jour et l'actualisation des documents en cours de chantier Les calculs de résistance des géotextiles et géomembranes, • Les calculs des drainages et dégazage des étanchéités de bassin, • Les études de formulations diverses de matériaux, • Le plan du relevé des réseaux, des regards et des bordures, des branchements, des fourreaux et des ouvrages annexes en coordonnées lambert 93 CC 49 (autocad version 2013) sur support informatique au format DWG ou DXF, • les profils en travers et en long exécutés, • Ce prix rémunère toutes les reprises des études, documents et plans nécessaires à l'obtention du visa du maître d'œuvre, • Le plan de récolement, conforme à l'exécution des travaux, devra faire apparaître toutes les indications nécessaires au positionnement des ouvrages tant en planimétrie qu'en altimétrie, l'encombrement des ouvrages enterrés et toutes indications qui différent des dessins	……..

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	d'exécution. Ce prix sera rémunéré en une seule fois, après réception et validation du dossier de récolement par le maître d'œuvre. **Le forfait :** …… ……	
103	**Remodelage et préparation de terrain** Ce prix rémunère, au mètre cube (m3), le remodelage du délaissé du bassin, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation des produits résultants de l'ensemble des opérations vers une installation de traitement des déchets conforme à la réglementation en vigueur, hors chantier, choisies par l'entrepreneur et agréé par le maître d'œuvre, toutes sujétions liées aux droits, frais et taxes de gestion de ces installations de traitement des déchets comprises, conformément aux prescriptions du SOSED. • Le réglage du terrain pour lui donner un aspect paysager avec la terre végétale du site. • L'apport en terre végétale si nécessaire. Ce prix sera rémunéré, au mètre cube effectif de remodelage,dûment constaté, et préparation de terrain et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …… ……	……..
104	**Dépose de glissières de sécurités métalliques et évacuation** Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml) , l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation des prestations de dépose de glissières métalliques, quel que soit le type, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'implantation, le relevé des dispositifs existants à déposer, • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • La dépose soignée, proprement dite, des lisses, supports, écarteurs et accessoires formant le dispositif de retenue, quel que soit le type, • Le chargement, le transport au dépôt de l'entrepreneur des éléments déposés, • Le tri, le chargement, le transport et l'évacuation des éléments endommagés et/ou abîmés, conformément au SOSED de l'entreprise, • La mise en conformité des extrémités des dispositifs de retenues	……..

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	persistants, • Le nettoyage des voiries utilisées et de ses abords. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de glissières métalliques déposées, dûment constaté, et ferra l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire:** ….....….. .....…	
105	**Dépose de clôture et évacuation** Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml), les opérations nécessaires à la réalisation des prescriptions de dépose de clôtures et des poteaux, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • Le débroussaillage du terrain sur le linéaire de dépose de la clôture, • La dépose de la clôture et des poteaux, jambes de force et massifs d'ancrage, quels qu'en soit les types, • Le chargement, le transport et l'évacuation de la clôture et des poteaux maçonnés, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au mètre linéaire effectif de dépose de clôture, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	……..
106	**Dépose de portail et évacuation** Ce prix rémunère à l'unité de portail la dépose de tous les éléments constituant le portail existant, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • Le dérasement et débroussaillage du terrain au droit du portail existant, • La dépose de tous les éléments constituant le portail existant, y compris les massifs d'ancrage et dispositifs de fermeture, quels qu'en soit les types, • Le chargement, le transport et l'évacuation de tous les éléments constituant le portail existant, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix est applicable quels que soient les composants, le nombre de vantaux et les caractéristiques géométriques du portail à déposer. Ce prix sera rémunéré, à l'unité de portail déposé, dûment constaté, et	……..

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** ….....…… .....…	
107	**Récupération et évacuation des flottants de toute nature** Ce prix rémunère au mètre cube la récupération et l'élimination dans une filière agrée des déchets flottants de toute nature présents dans le bassin et les ouvrages d'assainissement. Il comprend notamment : • L'amené et le repliement des matériels nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris les consommables, • tous les moyens mis en œuvre de récupération et d'accès jusqu'au flottant (barque, échelle, harnais de sécurité, perche, etc.), conformément aux prescriptions du CCTP, • le transport des flottants depuis leurs lieux de production jusqu'à l'installation de stockage de déchets proposée par l'entrepreneur et acceptée par le maître d'œuvre, quelle qu'en soit la distance, • la remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) et du certificat d'acceptation final, • le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au mètre cube effectif de récupération et évacuation de flottants, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** ….....…… .....…	……..
108	**Nettoyage de la grille de rétention dans le bassin** Ce prix rémunère au forfait la récupération et l'élimination dans une filière agrée des déchets et éléments de toute nature présents au niveau de la grille de rétention du bassin. Il comprend notamment : • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • tous les moyens mis en œuvre de récupération et d'accès jusqu'à la grille de rétention dans le bassin (barque, échelle, harnais de sécurité, perche, etc.), conformément aux prescriptions du CCTP, • le transport des déchets depuis leurs lieux de production jusqu'à l'installation de stockage de déchets proposée par l'entrepreneur et acceptée par le maître d'œuvre, quelle qu'en soit la distance, • la remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) et du certificat d'acceptation final, • le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré, au forfait de nettoyage de grille de rétention,	……..

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le forfait :** ….....…… .....…	
109	**Réalisation d'un assainissement provisoire** Ce prix rémunère au forfait (f), les prestations nécessaires à la réalisation d'un assainissement provisoire permettant l'écoulement des eaux de la plate-forme routière et le maintien du bassin à sec pendant toute la durée des travaux conformément au CCTP et à la NRE. Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • L'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables, • La maintenance des matériels installés pendant toute la durée du chantier, • La mise en place d'un filtre (filtre à paille décompressé) avant le rejet dans le réseau d'assainissement existant, et son remplacement en cas de nécessité, • la réalisation d'un fossé en terre ou en canalisation adaptée quelque soit la longueur et les quantités, • Le nettoyage et la remise en état des lieux, • Les réparations, aux frais de l'entrepreneur, des équipements ou ouvrages détériorés pendant la réalisation des travaux. Ce prix sera rémunéré en une seule fois à la réception des travaux, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le forfait :** ….....…… .....…	…….
110	**Mise à sec d'un bassin par pompage** Ce prix rémunère, au mètre cube (m3), les prestations nécessaires à la réalisation de la mise à sec d'un bassin par pompage de l'eau et le rejet dans le regard de sortie du bassin, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • La réalisation des levés topographiques en amont et aval de la prestation, • L'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables. • L'exécution du pompage proprement dit . • Le suivi du bon déroulement de la prestation. • Le nettoyage et la remise en état des lieux. • Les réparations, aux frais de l'entrepreneur, des équipements ou ouvrages détériorés pendant la réalisation des travaux. Ce prix sera rémunéré au m³ d'eaux pompées, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire.	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Le mètre cube : …… ……	
111	**Abattage - Dessouchage** Ce prix rémunère, à l'unité (u), la réalisation des prestations nécessaires à l'exécution de l'abattage et au dessouchage conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'abattage, quel qu'il soit. • L'abattage et l'essouchement des arbres sur la zone des travaux, l'extraction des racines et des anciennes souches mises à jour. • Le chargement et le transport à toute distance et le déchargement des produits, y compris les protections prises lors du transport • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations, • Le nettoyage et la remise en état des lieux. La destruction et le brûlage sur place n'est en aucun cas autorisé. Ce prix sera rémunéré à l'unité d'abattage et/ou de dessouchage, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** …… ……	……..
112	**Faucardage** Ce prix rémunère, au mètre carré (m²), la réalisation des prestations nécessaires à l'exécution du faucardage et/ou du débroussaillage situés dans les zones de travaux, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La recherche et le dégagement des réseaux. • Les mesures de sécurité nécessaires au travail dans les ouvrages d'assainissement. • L'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires à la réalisation des prestations, y compris tous les consommables. • Les sujétions liées aux travaux dans les bassins en eau et aux pentes des talus. • Le faucardage et/ou le débroussaillage proprement dit. • Le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux, conformément au SOSED de l'entrepreneur . • Le nettoyage et la remise en état initial de propreté des lieux souillés par les travaux. • Le traitement des produits, y compris redevances et taxes. • La rédaction et la remise du rapport d'intervention, comprenant les difficultés	……..

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	et les dégradations éventuelles rencontrées, les rapports d'analyses et les bordereaux de suivi de la traçabilité et de destruction des déchets. Ce prix sera rémunéré, au mètre carré effectif de faucardage et/ou de débroussaillage, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre carré** : ….....…… .....…	
113	**Fauchage** Ce prix rémunère au mètre carré le débroussaillage de la parcelle du bassin d'assainissement. Ce prix s'applique pour tous arbustes (circonférence inférieure à 0,30m à 1, au-dessus du sol) et brousailles, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'amenée et le repliement du matériel, • Les opérations de débroussaillage, • L'évacuation de tous les résidus de débroussaillage vers une plate-forme de compostage, • Toutes les sujétions liées à la présence de réseaux aériens ou souterrains. Ce prix sera rémunéré au m² de fauchage, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** ….....…… .....…	……..
114	**Mise en place d'une zone de confinement et de nettoyage des espèces exotiques envahissantes** Ce prix rémunère, au mètre carré (m²), la mise en place d'une zone de confinement d'espèces exotiques envahissantes, conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend notamment : • La fourniture et la mise en œuvre d'un balisage de la zone, • L'enlèvement d'espèces exotiques envahissantes permettant la non propagation de ces espèces, • Le décapage et l'évacuation de la terre végétale et/ou humus, • le transport des produits depuis leurs lieux de production jusqu'à l'installation de stockage de déchets proposée par l'entrepreneur et acceptée par le maître d'œuvre, quelle qu'en soit la distance, • la remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) et du certificat d'acceptation final, • La fourniture et la pose de film de protection de type polyane,	……..

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• Le nettoyage et le décrottage des matériels, • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré au mètre carré, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** …… ……	
200 - SIGNALISATION TEMPORAIRE		
200	Aux unités des prix annexés, la réalisation des prestations nécessaires à la signalisation temporaire des prestations faisant l'objet du présent marché, sur routes à chaussées séparées, quel que soit le nombre de voies, sur routes bidirectionnelles à 2 voies, sur routes bidirectionnelles à 3 voies, sur routes bidirectionnelles à 4 voies, au droit d'un giratoire quel que soit le type de route, de fermeture d'une bretelle et à l'activation de la signalisation de déviation, conformément à la 8ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, aux schémas des manuels du chef de chantier sur routes à chaussées séparées édité par le SETRA (édition 2002) et sur routes bidirectionnelles édité par le SETRA (édition 2000), et aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux ; • l'établissement des plans de signalisation temporaire conformément aux prescriptions du chapitre 2 du CCTP; • l'implantation de l'ensemble des dispositifs formant la signalisation temporaire • l'obtention des autorisations nécessaires à la mise en œuvre de la signalisation temporaire; • l'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • la fourniture, l'amenée sur le site, la pose, le lestage de façon non agressive, la maintenance pendant toute la durée d'activation de la signalisation temporaire, la dépose et l'évacuation de tous les dispositifs nécessaires à la réalisation de la signalisation temporaire • les sujétions de préparations et de conclusions de la signalisation temporaire les nuits précédents et suivants la réalisation des prestations; • l'occultation et la désoccultation des signaux existants pouvant porter à équivoque pour les usagers; • l'élagage des plantations, s'il y a lieu; • en cas de visibilité réduite, de nuits et/ou à la demande du maître d'oeuvre, la signalisation devra être renforcée de la façon suivante : ◦ 3 feux de balisages et d'alertes synchronisés sur le premier panneau rencontré ◦ une rampe à défilement de 10 feux pour les biseaux; • la tenue d'une main courante conformément aux prescriptions du CCTP; • la remise en état des lieux.	
201	**Signalisation temporaire sur routes à chaussées séparées**	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
201 a	**Neutralisation de la BAU et de la voie lente** Ce prix rémunère à l'unité de balisage la réalisation de la signalisation temporaire de neutralisation de la BAU et de la voie lente, suivant les schémas CF113a, CF113b, CF114a, CF115, CF116a et CF116b du manuel du chef de chantier sur route à chaussées séparées, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°200, ci-avant. Les biseaux (schémas B100b) et le balisage longitudinal devront être réalisés à l'aide de dispositifs coniques de type K5a de grande gamme (chantiers d'une durée inférieure ou égale à une journée) ou de balises d'alignement de type K5c de grande gamme (chantiers d'une durée supérieure à une journée), leur espacement sera de 3 mètres en biseaux et de 26 mètres en balisage longitudinal. L'utilisation des FLR devra être formellement validée par le chef du district concerné ou son représentant. Ce prix sera rémunéré à l'unité de balisage mis en œuvre par chantier, quelle que soit sa longueur, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires, sachant qu'un balisage installé plusieurs jours consécutifs au même endroit ne sera rémunéré qu'une seule fois, même s'il est posé et déposé chaque jour. **L'unité :**…….....…… .....…	
201 b **201 b1**	**Fermeture de bretelle et activation de sa signalisation de déviation** **Fermeture d'une bretelle de sortie et activation de sa signalisation de déviation** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de la signalisation temporaire de fermeture d'une bretelle de sortie et l'activation de sa signalisation de déviation dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°200 . Ce prix sera rémunéré à l'unité de balisage mis en œuvre, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires, sachant qu'un balisage installé plusieurs jours consécutifs au même endroit ne sera rémunéré qu'une seule fois, même s'il est posé et déposé chaque jour. **L'unité :** …….....……	…….. …….
201 b2	**Fermeture d'une bretelle d'entrée et activation de sa signalisation de déviation** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de la signalisation temporaire de fermeture d'une bretelle d'entrée et l'activation de sa signalisation de déviation dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°200.	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Ce prix sera rémunéré à l'unité de balisage mis en œuvre, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires, sachant qu'un balisage installé plusieurs jours consécutifs au même endroit ne sera rémunéré qu'une seule fois, même s'il est posé et déposé chaque jour. **L'unité :** …… ……	
202 **202 a**	**Signalisation temporaire sur routes bidirectionnelles à 2 voies** **Neutralisation une voie sur route à 2 voies, alternat par signaux tricolores KR 11** Ce prix rémunère à la journée de balisage la réalisation de la signalisation temporaire de neutralisation d'une voie de circulation par signaux tricolores KR11 (feux de chantier) sur routes bidirectionnelles à 2 voies, suivant les schémas CF24 du manuel du chef de chantier sur routes bidirectionnelles, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°200 ci-avant. Les biseaux (schémas B1) et le balisage longitudinal devront être réalisés à l'aide de dispositifs coniques de type K5a de grande gamme (chantiers d'une durée inférieure ou égale à une journée) ou de balises d'alignement de type K5c de grande gamme (chantiers d'une durée supérieure à une journée), leur espacement sera de 3 mètres en biseaux et de 26 mètres en balisage longitudinal. Ce prix sera rémunéré à la journée de balisage mis en œuvre, dûment constaté, sur une longueur adaptée aux conditions d'exploitation, et fera l'objet de constats contradictoires. **La journée :** …… ……	
203 **203 a**	**Signalisation temporaire sur routes bidirectionnelles à 3 voies** **Neutralisation une voie latérale sur route à 3 voies, cas n° 1** Ce prix rémunère à l'unité de balisage, pour une longueur inférieure ou égale à 500 mètres linéaires, la réalisation de la signalisation temporaire de neutralisation d'une voie de circulation (latérale) sur routes bidirectionnelles à 3 voies, suivant le schéma n°CF14 du manuel du chef de chantier sur routes bidirectionnelles, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°200 ci avant. Les biseaux (schéma n°B1) et le balisage longitudinal devront être réalisés à l'aide de dispositifs coniques de type K5a de grande gamme ou de «plots guides», leur espacement sera de 5 mètres en biseaux et de 26 mètres en balisage longitudinal. Ce prix sera rémunéré à l'unité de balisage mis en œuvre, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires, sachant qu'un balisage installé plusieurs jours consécutifs au même endroit ne sera rémunéré qu'une seule fois et qu'au-delà d'une longueur de 500 mètres linéaires, une unité de neutralisation complémentaire sera rémunérée	……..

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	par tranche de 500 mètres linéaires indivisible. **L'unité :** …… ……	
204 **204 a**	**Signalisation temporaire sur routes bidirectionnelles à 4 voies** **Neutralisation une voie latérale sur route à 4 voies** Ce prix rémunère à l'unité de balisage, pour une longueur inférieure ou égale à 500 mètres linéaires, la réalisation de la signalisation temporaire de neutralisation d'une voie de circulation (voie latérale) sur routes bidirectionnelles à 4 voies, suivant le schéma n°CF19 du manuel du chef de chantier sur routes bidirectionnelles, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°200 ci avant. Les biseaux (schéma n°B1) et le balisage longitudinal devront être réalisés à l'aide de dispositifs coniques de type K5a de grande gamme ou de «plots guides», leur espacement sera de 5 mètres en biseaux et de 26 mètres en balisage longitudinal. Ce prix sera rémunéré à l'unité de balisage mis en œuvre, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires, sachant qu'un balisage installé plusieurs jours consécutifs au même endroit ne sera rémunéré qu'une seule fois et qu'au-delà d'une longueur de 500 mètres linéaires, une unité de neutralisation complémentaire sera rémunérée par tranche de 500 mètres linéaires indivisible. **L'unité :** …… ……	
205 **205 a**	**Signalisation temporaire sur giratoire** **Signalisation temporaire sur giratoire, neutralisation d'une voie extérieure de l'anneau avec faible emprise** Ce prix rémunère à l'unité de balisage la réalisation de la signalisation temporaire de neutralisation de la voie de circulation extérieure d'un giratoire pour une faible emprise de travaux sur routes bidirectionnelles, suivant le schéma CF31 du manuel du chef de chantier sur routes bidirectionnelles, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°200 ci- avant. Les biseaux (schémas B1) et le balisage longitudinal devront être réalisés à l'aide de dispositifs coniques de type K5a de grande gamme (chantiers d'une durée inférieure ou égale à une journée) ou de balises d'alignement de type K5c de grande gamme (chantiers d'une durée supérieure à une journée), leur espacement sera de 3 mètres en biseaux et de 26 mètres en balisage longitudinal. Ce prix sera rémunéré à l'unité de balisage mis en œuvre, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires, sachant qu'un balisage installé plusieurs jours consécutifs au même endroit ne sera rémunéré qu'une seule fois, même s'il est posé et déposé chaque jour.	……..

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	L'unité :……..... …… .....……	
300 - TERRASSEMENT		
301	**Réalisation de terrassement** Ce prix rémunère, au mètre cube, les prestations nécessaires à la réalisation de terrassement, quelle que soit la nature du terrain rencontré, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • l'implantation • la réalisation des fouilles proprement dite • le repérage des réseaux rencontrés • le chargement, le transport et l'évacuation des déblais conformément au SOSED de l'entrepreneur • l'épuisement éventuel • le blindage éventuel • le réglage du fond de forme • le balisage des fouilles • le nettoyage des voiries et des abords Ce prix sera rémunéré au mètre cube de fouille réalisée, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …….....…… .....……	……..…
302	**Décapage de la terre végétale** Ce prix rémunère, au mètre cube (m3), conformément au CCTP, le décapage de terre végétale et/ou humus, mesurée en projection plane, sur 0,25m de hauteur et leurs mises en stocks en un lieu indiqué par la Maîtrise d'œuvre sur l'emprise du chantier. Il s'applique quelle que soit la hauteur des stocks. Il comprend notamment : • le décapage de la terre végétale et/ou humus dans les zones définies par le maître d'œuvre ; • la mise en stock; • le chargement et le transport vers le site de stockage, le déchargement et la mise en dépôt provisoire dans l'emprise du chantier;	……..…

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• toutes sujétions liées aux problèmes de circulations et d'accès; • les sur-profondeurs éventuelles seront rémunérées par le prix de déblai; • le tri soigné des matériaux et l'élimination des produits étrangers (grosses racines,pierres, déchets divers, etc.), selon les dispositions prévues dans le cadre du SOSED de l'entrepreneur , • aucune évacuation hors chantier ne se fera sans validation de la Maîtrise d'œuvre; • la fermeture journalière des stocks; Le stockage comprend également : • les piquetages complémentaires; • toutes autres préparations ou sujétions nécessaires à la zone de stockage ; • le régalage, le réglage et le compactage par couche, le réglage de la forme des stocks de terre végétale et/ou humus; • la protection contre les eaux de toutes natures pendant la durée des travaux, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages d'évacuation gravitaire et pompages éventuels. Les surfaces décapées sans l'accord du maître d'œuvre ne seront pas rémunérées. Ce prix sera rémunéré au m³ de terre végétale décapées, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …… ……	
303	**Revêtement en terre végétale** Ce prix rémunère au mètre carré la reprise sur stock et la mise en œuvre de terre végétale sur une épaisseur mesurée en place de 0,25m, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • les dispositions pour assurer un bon accrochage, • le répandage • l'enlèvement des éventuels produits étrangers, • le compactage à l'aide d'un engin léger, • l'enlèvement des matériaux excédentaires, • le nettoyage des voiries et accès. Ce prix sera rémunéré au m² de revêtement en terre végétale, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** …… ……	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
304	**Enrochement** Ce prix rémunère à la tonne la fourniture et la mise en place d'enrochements, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • l'implantation, • La fourniture et le transport des matériaux sur le lieu de mise en œuvre quelle qu'en soit la distance des matériaux d'enrochement de granulométrie adaptée, • La réalisation des fouilles nécessaires pour la mise en œuvre des enrochements, y compris les redans, • L'évacuation des matériaux de fouilles, • Le chargement, le transport et le déchargement sur les lieux de dépôt, • La mise en œuvre des enrochement en confortement de talus, • La reprise éventuelle des enrochements mis en dépôt provisoire. • Le nettoyage du chantier et de ses abords immédiats, • la préparation, l'entretien et la réparation éventuelle des itinéraires d'approvisionnement. Les matériaux utilisés seront soumis à l'agrément du maître d'œuvre. Ce prix sera rémunéré à la tonne d'enrochement, à partir des bons de pesées remis au représentant du maître d'œuvre, à l'exclusion des matériaux refusés, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **La tonne :** …… ……	……..…
305 **305 a**	**Déblais de site à évacuer** **En installation de stockage de déchets inertes (ISDI)** Ce prix rémunère à la tonne, l'évacuation des déblais du site en Installation de Stockage des Déchets Inertes, en conformité avec les résultats des analyses physico-chimiques réalisées, de jours en semaine, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reprise sur lits de séchage, s'il y a lieu; • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation ; • Le transport des déblais du site jusqu'à l'installation de stockage de déchets • Le pesage des camions; • Les frais d'acceptation par l'installation de stockage de déchets • La remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) entièrement complétés; • La remise au maître d'œuvre des bons de pesées;	……..…

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention ; Ce prix ne comprend pas l'analyse des déblais qui sera réalisée préalablement par la DIR Nord. Ce prix sera rémunéré à la tonne, à partir des bons de pesées remis au maître d'œuvre, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :** …… ……	
305 b	**En installation de stockage de déchets Non Dangereux (ISDND)** Ce prix rémunère à la tonne, l'évacuation des déblais du site en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, en conformité avec les résultats des analyses physico-chimiques réalisées, de jours en semaine, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reprise sur lits de séchage, s'il y a lieu; • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation ; • Le transport des déblais du site jusqu'à l'installation de stockage de déchets • Le pesage des camions; • Les frais d'acceptation par l'installation de stockage de déchets • La remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) entièrement complétés; • La remise au maître d'œuvre des bons de pesées; • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention ; Ce prix ne comprend pas l'analyse des déblais qui sera réalisée préalablement par la DIR Nord. Ce prix sera rémunéré à la tonne, à partir des bons de pesées remis au maître d'œuvre, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :** …… ……	…….. …….. .
305 c	**En installation de stockage de déchets Dangereux (ISDD)** Ce prix rémunère à la tonne, l'évacuation des déblais du site en Installation de Stockage des Déchets Dangereux, en conformité avec les résultats des analyses physico-chimiques réalisées, de jours en semaine, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment :	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• La reprise sur lits de séchage, s'il y a lieu; • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation ; • Le transport des déblais du site jusqu'à l'installation de stockage de déchets • Le pesage des camions; • Les frais d'acceptation par l'installation de stockage de déchets • La remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) entièrement complétés; • La remise au maître d'œuvre des bons de pesées; • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention ; Ce prix ne comprend pas l'analyse des déblais qui sera réalisée préalablement par la DIR Nord. Ce prix sera rémunéré à la tonne, à partir des bons de pesées remis au maître d'œuvre, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :** …… ……	
306	**Déblais mis en remblais** Ce prix rémunère, au mètre cube (m³), le terrassement des déblais et la mise en œuvre de ces matériaux pour la réalisation du redimensionnement du bassin (remblaiement des talus du bassin) et la création du chemin périphérique de 3,5m de largeur minimum, conformément aux prescriptions du CCTP. Il s'applique quelle que soit la hauteur et la situation. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • l'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • L'implantation et les piquetages complémentaires. • La remise en état des voies empruntées. • Les redans éventuels pour mise en œuvre sur les talus du bassin. • La scarification et à l'aération éventuelle des matériaux. • L'arrosage éventuel des matériaux, y compris la fourniture et le transport de l'eau. • Le traitement éventuel. • Le compactage de l'assise de remblai pour h < 1m. • Le régalage des matériaux. • Le compactage des couches quel qu'en soit le nombre. • Le réglage et le compactage de l'arase terrassement en remblai. • Les planches de vérifications et/ou d'essai. • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations. Les matériaux sont valorisés et/ou traités dans les conditions rappelées au	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	CCAP et conformément aux prescriptions du SOSED de l'entrepreneur, • Le nettoyage du chantier du chantier et de ses abords immédiats. Les volumes seront déterminés sur la base des profils en travers types du marché et des profils d'exécution établis par l'entreprise après décapage du terrain naturel et validés par le maître d'œuvre. Ce prix sera rémunéré au m^3 de déblais mis en remblais, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …… ……	
307	**Remblais en matériaux d'apport** Ce prix rémunère, au mètre cube (m3), la fourniture et mise en œuvre de matériaux inertes d'apport en remblais, conformément aux prescriptions du CCTP pour la réalisation du redimensionnement du bassin (remblaiement des talus du bassin) et la création du chemin périphérique. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • l'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • l'implantation et les piquetages complémentaires, • la fourniture, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en œuvre des matériaux nécessaires à la réalisation des remblais, •les sujétions de protection contre les eaux de toutes natures pendant toute la durée des travaux, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages d'évacuation gravitaire et pompages éventuels, • l'arrosage éventuel des matériaux, y compris la fourniture et le transport de l'eau, • toutes les mesures et sujétions nécessaires pour assurer le montage des remblais, • les redans éventuels pour mise en œuvre sur des remblais existants, • le réglage des talus par la méthode des remblais dite excédentaire et l'enlèvement des excédents, • les excédents seront, après agrément du maître d'œuvre, réutilisés sur chantier ou évacués en dépôt définitif, dans un lieu choisi par l'entrepreneur et agréé par le maître d'œuvre. • le compactage des matériaux compatible avec la pente des talus 3/1. Les quantités prises en compte seront celles résultants des levés contradictoires et des proportions établies par les études de formulation réalisées, • Le nettoyage du chantier et ses abords immédiats. Ce prix tient compte du traitement éventuel à la chaux et/ou au liant.	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Ce prix sera rémunéré au m³ de remblais, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …… ……	
308	**Protection du milieu récepteur** Ce prix rémunère à l'unité de chantier, sur demande expresses du maître d'œuvre, la mise en place à l'interface « chantier – milieu récepteur » d'écrans ou de filtres (bottes de paille, géotextile …) afin d'éviter que des apports de terrassement soient déversés en aval (ruisseau, fossé …), conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • l'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • l'implantation et les piquetages complémentaires, • l'enlèvement et l'évacuation à l'issue de la réalisation des travaux, • le nettoyage du chantier et ses abords immédiats. Ce prix sera rémunéré en une seule fois à la réception des travaux, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** …… ……	……
309	**Reprofilage de talus** Ce prix rémunère au mètre carré le reprofilage de talus existant, le profilage en déblais des talus d'un bassin d'assainissement, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • l'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • l'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • l'implantation et les piquetages complémentaires,l'implantation et les piquetages complémentaires, • La dépose et l'évacuation des éventuels résidus de géomembrane recouvrant le talus, s'il y a lieu,	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• L'extraction et le chargement, • Le réglage et le compactage du talus, • Le transport et l'évacuation des matériaux en excédent sur un site agréé proposé par le titulaire et validé par le maître d'œuvre, • Le nettoyage du chantier et ses abords immédiats. Ce prix sera rémunéré au m² de talus reprofilés, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** …… ……	
400 – VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DISPOSITIFS MECANIQUES		
401	**Vérification et entretien des dégrilleurs** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des prestations nécessaires à la vérification à l'entretien de systèmes de dégrillage, quel que soit le type, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des prestations • les mesures de sécurité nécessaires au travail dans les ouvrages d'assainissement • l'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires à la réalisation des prestations, y compris tous les consommables • les déplacements sur les sites • l'ouverture, le balisage et la fermeture des tampons et grilles • l'enlèvement des solides • le nettoyage des regards • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • l'établissement d'un diagnostic sur l'état du dégrilleur • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention • le nettoyage du chantier et ses abords immédiats. Ce prix sera rémunéré à l'unité de dégrilleur vérifié et entretenu, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **L'unité :**…… …… ……	……..…
402	**Vérification et entretien de régulateur de débit**	……..…

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des prestations nécessaires à la vérification à l'entretien de systèmes de régulation de débit, quel que soit le type, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des prestations • les mesures de sécurité nécessaires au travail dans les ouvrages d'assainissement • l'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires à la réalisation des prestations, y compris tous les consommables • les déplacements sur les sites • l'ouverture, le balisage et la fermeture des tampons et grilles • l'enlèvement des solides • le nettoyage des regards • le manoeuvrage et le graissage du dispositif • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • l'établissement d'un diagnostic sur l'état du système de régulation • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention • le nettoyage du chantier et ses abords immédiats. Ce prix sera rémunéré à l'unité de système de régulation vérifié et entretenu, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **L'unité :**……. …… ……	
403	**Vérification et entretien de clapets anti-retour** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des prestations nécessaires à la vérification à l'entretien de clapets anti-retour, quel que soit le type, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des prestations • les mesures de sécurité nécessaires au travail dans les ouvrages d'assainissement • l'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires à la réalisation des prestations, y compris tous les consommables • les déplacements sur les sites • l'ouverture, le balisage et la fermeture des tampons et grilles • l'enlèvement des solides • le nettoyage des regards • le manoeuvrage et le graissage du dispositif • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de	……..…

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	l'entrepreneur • l'établissement d'un diagnostic sur l'état du clapet anti-retour • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention • le nettoyage du chantier et ses abords immédiats. Ce prix sera rémunéré à l'unité de clapet anti-retour vérifié et entretenu, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **L'unité :**……. ……. ……	
404	**Vérification et entretien de vannes de régulation** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des prestations nécessaires à la vérification à l'entretien de vannes de régulation, quel que soit le type, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des prestations • les mesures de sécurité nécessaires au travail dans les ouvrages d'assainissement • l'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires à la réalisation des prestations, y compris tous les consommables • les déplacements sur les sites • l'ouverture, le balisage et la fermeture des tampons et grilles • l'enlèvement des solides • le nettoyage des regards et des abords • le manoeuvrage et le graissage du dispositif • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • l'établissement d'un diagnostic sur l'état de la vanne de régulation • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention • le nettoyage du chantier et ses abords immédiats. Ce prix sera rémunéré à l'unité de vanne de régulation vérifié et entretenu, dûment constaté,et fera l'objet de constats contradictoires. **L'unité :**……. ……. ……	……..…
500 - CURAGE		
501	**Curage mécanique du bassin**	……..…

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation du curage mécanique des bassins d'assainissement, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • la recherche des accès et éventuellement les relations avec les riverains, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • La réalisation des levés topographiques en amont et en aval de la réalisation de la prestation, • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • le dégagement des emprises y compris le débroussaillage éventuel, • l'exécution du curage mécanique proprement dit quelles que soient les épaisseurs, y compris toutes sujétions, et notamment la présence d'eau dans le bassin., • Le tri et l'évacuation des produits extérieurs vers le(s) site(s) agréé(s) proposé(s) par le titulaire et soumis à l'approbation du maître d'œuvre, quelle que soit la distance à parcourir, • Le stockage provisoire à proximité du bassin d'assainissement pour permettre l'égouttage des sédiments, • le chargement, le transport et l'évacuation des produits extraits, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • le relevé des dégradations existantes et la fourniture au maître d'œuvre d'un rapport sur l'état du bassin traité • les réparations, aux frais de l'entrepreneur, des équipements ou ouvrages détériorés pendant la réalisation des travaux, y compris le dispositif d'étanchéité par géomembrane, • le dégagement des ouvrages d'assainissement existants, • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention • le nettoyage des voiries utilisées et de ses abords. Ce prix est applicable quelles que soient la nature du fond du bassin et les conditions d'accès au fond du bassin. Ce prix sera rémunéré au m³ de curage, à partir des levés topographiques réalisés, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …… ……	
502	**Curage mécanique à l'aide d'une pelle à chenilles d'une portée de 15m** Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation du curage mécanique des bassins d'assainissement à l'aide d'une pelle à chenilles d'une portée de 15m, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux,	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• la recherche des accès et éventuellement les relations avec les riverains, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • la réalisation des levés topographiques en amont et en aval de la réalisation de la prestation, • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • le dégagement des emprises y compris le débroussaillage éventuel, • l'exécution du curage mécanique proprement dit quelles que soient les épaisseurs, y compris toutes sujétions, et notamment la présence d'eau dans le bassin., • Le tri et l'évacuation des produits extérieurs vers le(s) site(s) agréé(s) proposé(s) par le titulaire et soumis à l'approbation du maître d'œuvre, quelle que soit la distance à parcourir, • Le stockage provisoire à proximité du bassin d'assainissement pour permettre l'égouttage des sédiments, • le chargement, le transport et l'évacuation des produits extraits, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • le relevé des dégradations existantes et la fourniture au maître d'œuvre d'un rapport sur l'état du bassin traité • les réparations, aux frais de l'entrepreneur, des équipements ou ouvrages détériorés pendant la réalisation des travaux, y compris le dispositif d'étanchéité par géomembrane, • le dégagement des ouvrages d'assainissement existants, • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention, • le nettoyage des voiries utilisées et de ses abords. Ce prix est applicable quelles que soient la nature du fond du bassin et les conditions d'accès au bassin. Ce prix sera rémunéré au m³ de curage, à partir des levés topographiques réalisés, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …… ……	
503	**Curage hydraulique du bassin** Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation du curage hydraulique des bassins d'assainissement, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • la recherche des accès et éventuellement les relations avec les riverains, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • la réalisation des levés topographiques en amont et en aval de la réalisation de la prestation, • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	la prestation, y compris tous les consommables, • le dégagement des emprises y compris le débroussaillage éventuel, • l'exécution du curage hydraulique proprement dit quelles que soient les épaisseurs, y compris toutes sujétions, et notamment la présence d'eau dans le bassin., • Le tri et l'évacuation des produits extérieurs vers le(s) site(s) agréé(s) proposé(s) par le titulaire et soumis à l'approbation du maître d'œuvre, quelle que soit la distance à parcourir, • Le stockage provisoire à proximité du bassin d'assainissement pour permettre l'égouttage des sédiments, • le chargement, le transport et l'évacuation des produits extraits, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • le relevé des dégradations existantes et la fourniture au maître d'œuvre d'un rapport sur l'état du bassin traité • les réparations, aux frais de l'entrepreneur, des équipements ou ouvrages détériorés pendant la réalisation des travaux, y compris le dispositif d'étanchéité par géomembrane, • le dégagement des ouvrages d'assainissement existants, • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention, • le nettoyage des voiries utilisées et de ses abords. Ce prix est applicable quelles que soient la nature du fond du bassin et les conditions d'accès au fond du bassin. Ce prix sera rémunéré au m³ de curage, à partir des levés topographiques réalisés, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …… ……	
504	**Curage de fossés enherbés** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de curage de fossés enherbés, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • la recherche des accès et éventuellement les relations avec les riverains, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • l'implantation des sections à curer, • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • le dégagement des emprises y compris le débroussaillage éventuel, • l'exécution du curage proprement dit, quelles que soient les épaisseurs et les largeurs, • le chargement, le transport et l'évacuation des produits extraits, conformément au SOSED de l'entrepreneur,	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• le réglage du plafond de fossé, • les réparations, aux frais de l'entrepreneur, des équipements ou ouvrages détériorés pendant la réalisation des travaux, • les sujétions pour finitions manuelles autour des obstacles courants, tels que : supports de panneaux de signalisation, têtes d'aqueduc, chambres, regards..., • le dégagement des ouvrages d'assainissement existants, • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention, • le nettoyage des voiries utilisées et des abords. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de fossé enherbé curé, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	
505	**Curage de fossés revêtus** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de curage de fossés revêtus quel que soit le type de revêtement, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • la recherche des accès et éventuellement les relations avec les riverains, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • l'implantation des sections à curer, • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • le dégagement des emprises y compris le débroussaillage éventuel, • l'exécution du curage proprement dit, quelles que soient les épaisseurs et les largeurs, • le chargement, le transport et l'évacuation des produits extraits, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • le relevé des dégradations existantes et la fourniture au maître d'œuvre d'un rapport sur l'état du réseau traité • les réparations, aux frais de l'entrepreneur, des équipements ou ouvrages détériorés pendant la réalisation des travaux, • les sujétions pour finitions manuelles autour des obstacles courants, tels que : supports de panneaux de signalisation, têtes d'aqueduc, chambres, regards..., • le dégagement des ouvrages d'assainissement existants, • la rédaction et la transmission au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention, • le nettoyage des voiries utilisées et de ses abords. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de fossé revêtu curé, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires.	……..…

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Le mètre linéaire : ….....…… .....…	
506 **506 a**	**Évacuation de boues de curage** **En installation de stockage de déchets inertes (ISDI)** Ce prix rémunère à la tonne, la réalisation des prestations nécessaires à l'évacuation de boues de curage en Installation de Stockage des Déchets Inertes, en conformité avec les résultats des analyses physico-chimiques réalisées, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reprise sur lits de séchage, s'il y a lieu • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • Le transport des boues de curage du site jusqu'à l'installation de stockage de déchets inertes proposée par l'entrepreneur et accepté par le maître d'œuvre, quelle que soit la distance, • la mise en place de mesures pour réduire les émissions de poussières, • L'utilisation de bennes étanches pour les boues non réessuyées • Le pesage des camions • Le nettoyage des chaussées et de ses abords. • La remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) entièrement complétés • La remise au maître d'œuvre des bons de pesées • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention • la remise au maître d'œuvre du certificat d'acceptation définitif Ce prix ne comprend pas les analyses des boues qui seront réalisées préalablement par la DIR Nord. Ce prix sera rémunéré à la tonne, à partir des bons de pesées et certificats d'acceptation définitifs remis au maître d'œuvre, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :** ….....…… .....…	…….
506 b	**En installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)** Ce prix rémunère à la tonne, la réalisation des prestations nécessaires à l'évacuation de boues de curage en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, en conformité avec les résultats des analyses	……..…

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	physico-chimiques réalisées, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reprise sur lits de séchage, s'il y a lieu • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • Le transport des boues de curage du site jusqu'à l'installation de stockage de déchets Non Dangereux proposée par l'entrepreneur et accepté par le maître d'œuvre, quelle que soit la distance, • la mise en place de mesures pour réduire les émissions de poussières, • L'utilisation de bennes étanches pour les boues non réessuyées • Le pesage des camions • Le nettoyage des chaussées et de ses abords. • La remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) entièrement complétés • La remise au maître d'œuvre des bons de pesées • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention • la remise au maître d'œuvre du certificat d'acceptation définitif Ce prix ne comprend pas les analyses des boues qui seront réalisées préalablement par la DIR Nord. Ce prix sera rémunéré à la tonne, à partir des bons de pesées et certificats d'acceptation définitifs remis au maître d'œuvre, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :** ….....…… .....……	
506 c	**En installation de stockage de déchets dangereux (ISDD)** Ce prix rémunère à la tonne, la réalisation des prestations nécessaires à l'évacuation de boues de curage en Installation de Stockage des Déchets Dangereux, en conformité avec les résultats des analyses physico-chimiques réalisées, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reprise sur lits de séchage, s'il y a lieu • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • Le transport des boues de curage du site jusqu'à l'installation de stockage de déchets dangereux proposée par l'entrepreneur et accepté par le maître d'œuvre, quelle que soit la distance, • la mise en place de mesures pour réduire les émissions de poussières, • L'utilisation de bennes étanches pour les boues non réessuyées • Le pesage des camions • Le nettoyage des chaussées et de ses abords. • La remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi des	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Déchets (BSD) entièrement complétés • La remise au maître d'œuvre des bons de pesées • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention • la remise au maître d'œuvre du certificat d'acceptation définitif Ce prix ne comprend pas les analyses des boues qui seront réalisées préalablement par la DIR Nord. Ce prix sera rémunéré à la tonne, à partir des bons de pesées et certificats d'acceptation définitifs remis au maître d'œuvre, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :** …….....……	
507	**Etalement des boues de curage sur lit de séchage existante (matériaux inertes ou non dangereux)** Ce prix rémunère au m3 la réalisation des prestations nécessaires au stockage des boues issues du curage et/ou de l'hydrocurage sur les lits de séchage existants en vue de leur décantation, avant évacuation en ISD en conformité avec les résultats des analyses physico-chimiques réalisées, conformément aux prescriptions du CCTP, Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • Le dégagement des accès et des abords, • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • L'amenée et le repliement en fin de chantier des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • Les levés topographiques avant et après l'intervention; • Le transport des boues du site jusqu'aux lits de séchage ; • Le dépotage et le régalage des boues sur les lits de séchage, • La vérification du bon fonctionnement des lits de séchage, • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention, • Les sujétions de finitions manuelles, le nettoyage et la remise en état des abords. Ce prix ne comprend pas les analyses des boues qui seront réalisées préalablement par la DIR Nord. Ce prix sera rémunéré au m3, calculé par différence entre les levés topographiques initiaux et finaux, et fera l'objet d'un constat contradictoire.	……..…

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Le mètre cube: ….....…… .....…	
508	**Criblage** Ce prix rémunère au mètre cube, la réalisation des prestations nécessaires au criblage de produits issus du stock sur emprise routière réalisées. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux; • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation; • l'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables; • les levés topographiques avant et après l'intervention, • la réalisation du criblage proprement dite ; • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention ; • le nettoyage des voiries et accès; Ce prix sera rémunéré au mètre cube de criblage réalisé par différence entre les levés topographiques initiaux et finaux, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre cube :** ….....…… .....…	……..…
509 **509 a**	**Nettoyage de débourbeur / déshuileur** **Nettoyage de débourbeur/déshuileur d'une capacité totale inférieure à 15 m3** Ce prix rémunère à l'unité (u), la réalisation des prestations nécessaires aux travaux de nettoyage de débourbeur/déshuileur d'une capacité inférieure à 15m3 , conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • Déplacement sur site du matériel spécialisé (camions hydrocureurs homologués pour le transport des matières dangereuses) • Main d'oeuvre • Isolement du débourbeur/déshuileur • Enlèvement des boues du débourbeur • Enlèvement des hydrocarbures du déshuileur • Nettoyage des filtres coaslesceurs • Nettoyage à l'eau haute pression des compartiments déshuileur/débourbeur • Nettoyage et vérification du bon fonctionnement de l'obturateur automatique • Remise en service du séparateur • Compte-rendu de fin de travaux avec bordereau de suivi des déchets	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	des produits pompés • Le nettoyage des voiries utilisées et de ses abords. Ce prix ne comprend pas le transport et le traitement des produits pompés dans un centre agréé qui sont rémunérés par l'application des prix correspondants du présent bordereau des prix. Ce prix sera rémunéré à l'unité de débourbeur/déshuileur d'une capacité inférieure à 15 m³, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **L'unité :**….....…… .....……	
509 b	**Nettoyage de débourbeur/déshuileur d'une capacité totale comprises entre 15 m³ et 50 m3** Ce prix rémunère l'unité (u), la réalisation des prestations nécessaires aux travaux de nettoyage de débourbeur/déshuileur d'une capacité comprise entre 15m3 et 50 m3, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • Déplacement sur site du matériel spécialisé (camions hydrocureurs homologués pour le transport des matières dangereuses) • Main d'oeuvre • Isolement du débourbeur/déshuileur • Enlèvement des boues du débourbeur • Enlèvement des hydrocarbures du déshuileur • Nettoyage des filtres coaslesceurs • Nettoyage à l'eau haute pression des compartiments déshuileur/débourbeur • Nettoyage et vérification du bon fonctionnement de l'obturateur automatique • Remise en service du séparateur • Compte-rendu de fin de travaux avec bordereau de suivi des déchets des produits pompés • le nettoyage des voiries utilisées et de ses abords. Ce prix ne comprend pas le transport et le traitement des produits pompés dans un centre agréé qui sont rémunérés par l'application des prix correspondants du présent bordereau des prix. Ce prix sera rémunéré à l'unité de débourbeur/déshuileur d'une capacité comprise entre 15 m³ et 50 m3, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **L'unité :**….....…… .....……	
509 c	**Nettoyage de débourbeur/déshuileur d'une capacité totale supérieure à 50 m3**	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Ce prix rémunère l'unité (u), la réalisation des prestations nécessaires aux travaux de nettoyage de débourbeur/déshuileur d'une capacité supérieure à 50m3 , conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • Déplacement sur site du matériel spécialisé (camions hydrocureurs homologués pour le transport des matières dangereuses) • Main d'oeuvre • Isolement du débourbeur/déshuileur • Enlèvement des boues du débourbeur • Enlèvement des hydrocarbures du déshuileur • Nettoyage des filtres coaslesceurs • Nettoyage à l'eau haute pression des compartiments déshuileur/débourbeur • Nettoyage et vérification du bon fonctionnement de l'obturateur automatique • Remise en service du séparateur • Compte-rendu de fin de travaux avec bordereau de suivi des déchets des produits pompés • le nettoyage des voiries utilisées et de ses abords. Ce prix ne comprend pas le transport et le traitement des produits pompés dans un centre agréé qui sont rémunérés par l'application des prix correspondants du présent bordereau des prix. Ce prix sera rémunéré à l'unité de débourbeur/déshuileur d'une capacité supérieure à 50 m3, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **L'unité :**….....…… .....…	
509 d	**Transport et traitement des produits pompés dans un centre d'élimination agréé** Ce prix rémunère à la tonne, la réalisation des prestations nécessaires à l'évacuation des produits pompés dans le débourbeur/déshuileur en centre d 'élimination agréé, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • La réalisation des analyses demandées par le centre d'élimination si besoin, • Le transport des produits pompés jusqu'au centre d'élimination agréé proposé par l'entrepreneur et accepté par le maître d'œuvre, quelle que soit la distance, • Le pesage des camions, • Le nettoyage des chaussées et de ses abords. • La remise au maître d'œuvre des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) entièrement complétés • La remise au maître d'œuvre des bons de pesées • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• la remise au maître d'œuvre du certificat d'acceptation définitif Ce prix sera rémunéré à la tonne, à partir des bons de pesées et certificats d'acceptation définitifs remis au maître d'œuvre, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :**…..... …… ……	
510 **510 a** **510 a1**	**Hydrocurage** **Hydrocurage de canalisation** **Hydrocurage de canalisation Ø ≤ 400** Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml), la réalisation des prestations nécessaires à l'exécution de l'hydrocurage de canalisations existantes de diamètre inférieur ou égal à 400 mm, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La recherche et le dégagement des réseaux. • Les mesures de sécurité nécessaires au travail dans les ouvrages d'assainissement. • L'amenée, les déplacements sur la zone de travaux et le repliement en fin de chantier des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables. • L'ouverture, le balisage et la fermeture des tampons, grilles, avaloirs, etc… • L'hydrocurage proprement dit, quel que soit le nombre de passes. • La mise en oeuvre, si nécessaire, d'outils de désobstruction. • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus du curage conformément au SOSED de l'entrepreneur. • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits non récupérés par les camions hydrocureurs, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits non récupérés par les camions hydrocureurs, conformément au SOSED de l'entrepreneur. • La rédaction et la remise au maître d'oeuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets des produits pompés.. • Le nettoyage et la remise en état initial de propreté des lieux souillés par les travaux. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de canalisation curée, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** …… .....…	
510 a2	**Hydrocurage de canalisation Ø > 400**	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml), la réalisation des prestations nécessaires à l'exécution de l'hydrocurage de canalisations existantes de diamètre supérieur à 400 mm, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La recherche et le dégagement des réseaux. • Les mesures de sécurité nécessaires au travail dans les ouvrages d'assainissement. • L'amenée, les déplacements sur la zone de travaux et le repliement en fin de chantier des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables. • L'ouverture, le balisage et la fermeture des tampons, grilles, avaloirs, etc… • L'hydrocurage proprement dit, quel que soit le nombre de passes. • La mise en oeuvre, si nécessaire, d'outils de désobstruction. • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus du curage conformément au SOSED de l'entrepreneur, • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits non récupérés par les camions hydrocureurs, conformément au SOSED de l'entrepreneur. • La rédaction et la remise au maître d'oeuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets des produits pompés. • Le nettoyage et la remise en état initial de propreté des lieux souillés par les travaux. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de canalisation curée, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** …… …….	
510 b	**Hydrocurage des ouvrages d'assainissement (regards de visites…)** Ce prix rémunère à l'unité, l'hydrocurage d'ouvrage d'assainissement (regards de visites…), quelque soit leurs profondeurs, y compris dépose et repose des dispositifs de recouvrement et épuisement des eaux de toutes natures, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La recherche et le dégagement des ouvrages d'assainissement, • Les mesures de sécurité nécessaires au travail dans les ouvrages d'assainissement. • L'amenée, les déplacements sur la zone de travaux et le repliement en fin de chantier des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables. • L'ouverture, le balisage et la fermeture des tampons, grilles, avaloirs, etc… • L'hydrocurage proprement dit, quel que soit le nombre de passes. • La mise en oeuvre, si nécessaire, d'outils de désobstruction. • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus du curage conformément au SOSED de l'entrepreneur, • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits non récupérés par les camions hydrocureurs, conformément au SOSED de l'entrepreneur.	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• La rédaction et la remise au maître d'oeuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets des produits pompés. • Le nettoyage et la remise en état initial de propreté des lieux souillés par les travaux. Ce prix sera rémunéré à l'unité d'ouvrage hydrocuré, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....…… .....…	
600 – REPARATION BASSIN		
601	**Fourniture et mise en œuvre de matériaux 0/100 mm** Ce prix rémunère à la tonne la fourniture, le transport quelle que soit la distance, le régalage et le compactage de matériaux 0/100 mm concassés insensibles à l'eau, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'implantation et les piquetages complémentaires, • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • La fourniture des matériaux dont la provenance devra être soumise à l'agrément du maître d'œuvre et dont les caractéristiques devront répondre aux spécifications du CCTP, • Le transport à pied d'œuvre, le déchargement et la mise en œuvre suivant les épaisseurs des couches définies sur les plans d'exécution, • Les sujétions de reprise, en cas de dépôt provisoire, • Le réglage et le compactage, conformément aux prescriptions du CCTP, • La fourniture, le transport de l'eau et l'arrosage éventuel, • La protection contre les eaux de toutes natures, y compris l'exécution d'ouvrages provisoires, • la fourniture et la mise en place de géotextile sous le chemin d'accès et sous le chemin périphérique, • Les sujétions liées à la réalisation en redans, • L'enlèvement des matériaux excédentaires, • La remise en état et le nettoyage des voies empruntées, • Toutes les mesures et sujétions nécessaires pour assurer la circulation sur le chantier. Ce prix sera rémunéré à la tonne de fourniture et de mise en œuvre de matériaux 0/100 mm, à partir des bons de pesées remis au représentant du maître d'œuvre, à l'exclusion des matériaux refusés, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **La tonne :**…..... …… .....…	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
602	**Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5** Ce prix rémunère à la tonne la fourniture et mise en œuvre de matériaux d'apports de type GNT 0/31,5 sur 0,50m d'épaisseur, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'implantation et les piquetages complémentaires, • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • La fourniture des matériaux dont la provenance devra être soumise à l'agrément du maître d'œuvre et dont les caractéristiques devront répondre aux spécifications du CCTP, • Le transport à pied d'œuvre, le déchargement et la mise en œuvre suivant les épaisseurs des couches définies sur les plans d'exécution, • Les sujétions de reprise, en cas de dépôt provisoire, • Le réglage et le compactage, conformément aux prescriptions du CCTP, • La fourniture, le transport de l'eau et l'arrosage éventuel, • La protection contre les eaux de toutes natures, y compris l'exécution d'ouvrages provisoires, • la fourniture et la mise en place de géotextile sous le chemin d'accès et sous le chemin périphérique, • Les sujétions liées à la réalisation en redans, • L'enlèvement des matériaux excédentaires, • La remise en état et le nettoyage des voies empruntées, • Toutes les mesures et sujétions nécessaires pour assurer la circulation sur le chantier. Ce prix sera rémunéré à la tonne de fourniture et de mise en œuvre de GNT, à partir des bons de pesées remis au représentant du maître d'œuvre, à l'exclusion des matériaux refusés, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :** …… ……	……
603	**Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche** Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution d'un enduit bicouche conforme à la norme NF P 98-160 et conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • Le nettoyage de la couche inférieure servant de support avant application de l'émulsion. • L'arrosage éventuel du support GNT, • La protection des ouvrages existants, • La fourniture, le transport et la mise en œuvre des constituants suivants par m² : - 2,0 kg de bitume résiduel, - 12 litres de gravillons 10/14,	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	- 1,6 kg de bitume résiduel, - 5 litres de gravillons 4/6, • Toutes sujétions liées aux opérations de mise en œuvre, notamment le compactage léger des gravillons, • La mise en place et le maintien de la signalisation avant balayage, • Le balayage des gravillons non fixés et leur évacuation en décharge, • Toutes sujétions liées à la protection, à l'entretien, à la remise en état éventuelle de l'enduit. Ce prix sera rémunéré au m² de fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** …… ……	
604	**Rampe d'accès au bassin** Ce prix rémunère au mètre carré la confection de la rampe d'accès au bassin par mise en œuvre des matériaux d'emprunt voire par des matériaux sains extraits du bassin réutilisables. La rampe aura une largeur de 3,50 m et une pente inférieure ou égale à 10 %, conformément aux prescriptions du CCTP et aux dessins type n°BMF1 et BI1. Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • L'implantation des piquetages complémentaires, • le repérages des réseaux rencontrés, • L'amené et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • les levés topographiques initiaux et finaux, • La réalisation des terrassements nécessaires à la réalisation de la rampe, • Le chargement, le transport et l'évacuation des déblais conformément au SOSED de l'entrepreneur, • L'épuisement éventuel, • le réglage de fond de forme, • La fourniture des matériaux dont la provenance devra être soumise à l'agrément du maître d'oeuvre et dont les caractéristiques devront répondre aux spécifications du CCTP, • Le transport à pied d'oeuvre, le déchargement et la mise en œuvre suivant les épaisseurs des couches définies sur les plans d'exécution, • Les sujétions de reprise, en cas de dépôt provisoire, • Le réglage, l'arrosage et le compactage, conformément aux prescriptions du CCTP, • L'évacuation des matériaux excédentaires, • La remise en état et le nettoyage des voies empruntées. Ce prix sera rémunéré au m² de rampe d'accès réalisée, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :**	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	…….…… …….	
605	**Dépose du dispositif d'étanchéité par géomembrane** Ce prix rémunère, au mètre carré (m²), la réalisation des prestations nécessaire à l'enlèvement du dispositif d'étanchéité par géomembrane (D.E.G), conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'amenée et le repliement en fin de chantier des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables. • Le dégagement, le découpage et le retroussage nécessaire pour l'évacuation du D.E.G. • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • Les sujétions liées aux travaux en présence d'eau et aux pentes des talus. • Le nettoyage et la remise en état des lieux. Ce prix sera rémunéré au m² d'enlèvement du D.E.G., dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre carré :** …….…… …….	…….
606	**Dispositif d'étanchéité du bassin par géomembrane** Ce prix rémunère, au mètre carré (m²), la fourniture et mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité par géomembrane en PEHD, pour bassins multifonctions conformément aux prescriptions du CCTP et au dessin type n°BMF12. Il comprend notamment : • le réglage fin des fonds de bassins et de leurs parois, • la réalisation des tranchées périphériques pour l'ancrage du complexe et toutes sujétions de mise en œuvre, • la fourniture et mise en œuvre d'un complexe de dégazage pour bassin multifonctions, conformément aux prescriptions du CCTP (évents, géo-composite composé d'un géo-espaceur drainant et d'un géotextile non tissé thermosoudable sur une des faces), • la fourniture et mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité (géotextile non tissé, géomembrane, géotextile non tissé), • la fixation du système d'étanchéité sur les ouvrages, en béton ou non en contact avec l'étanchéité (d'entrée et de sortie, et la rampe d'accès...). • les essais permettant de contrôler les soudures entre les différents lés du complexe d'étanchéité, avant son recouvrement. • le contrôle des soudures et de la fixation de la géomembrane. Il comprend également les reprises éventuelles en cas de tests négatifs. • Une nappe de protection et d'accrochage sur talus compatible avec les pentes des talus du bassin, y compris fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	0,15m. • le raccordement du DEG avec les canalisations d'entrée et de sortie y compris le glacis sur le talus du bassin, à proximité de la tête d'aqueduc, le réglage précis du fil d'eau conformément aux indications des plans d'exécution,l'étanchéité entre les ouvrages, • le remblayage de la tranchée d'ancrage avec des matériaux peu perméables, • le nettoyage du fond de bassin après mise en œuvre, • les sujétions de protection contre les eaux de toutes natures pendant toute la durée des travaux, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages d'évacuation gravitaire et pompages éventuels, • le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits impropres résultant de l'ensemble de ces opérations, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • la rédaction et la remise au maître d'oeuvre d'un rapport d'intervention avec bordereaux de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré au m² pour la fourniture et la mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité par géomembrane en PEHD, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** …… ……	
607	**Réparation du dispositif d'étanchéité par géomembrane ≤ à 1m²** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et mise en œuvre d'une réparation de complexe d'étanchéité par géomembrane quel qu'en soit le type (PEHD, PVC, Bitumineuse, etc.) ≤ à 1m², pour bassins multifonctions conformément aux prescriptions du CCTP Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'implantation et les piquetages complémentaires, • le découpage soigné du complexe d'étanchéité existant, • la fourniture et mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité sur la partie existante endommagée ≤ à 1m², quel qu'en soit le type (PEHD, PVC, Bitumineuse, etc.), • la fixation de la réparation sur le système d'étanchéité existant, quel qu'en soit le type (PEHD, PVC, Bitumineuse, etc.), sur les ouvrages, en béton ou non en contact avec l'étanchéité (d'entrée et de sortie, et la rampe d'accès...). • les essais permettant de contrôler les soudures entre les différents lés du complexe d'étanchéité, avant son recouvrement. • le contrôle des soudures et de la fixation de la géomembrane. Il comprend également les reprises éventuelles en cas de tests négatifs. • le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits impropres résultant de l'ensemble de ces opérations, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • la rédaction et la remise au maître d'oeuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré à l'unité de fourniture et la mise en œuvre d'une	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	réparation de complexe d'étanchéité par géomembrane ≤ à 1m², dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....……	
608	**Réparation du dispositif d'étanchéité par géomembrane > à 1m²** Ce prix rémunère, au mètre carré (m²), la fourniture et mise en œuvre d'une réparation de complexe d'étanchéité par géomembrane quel qu'en soit le type (PEHD, PVC, Bitumineuse, etc.) > à 1m², pour bassins multifonctions conformément aux prescriptions du CCTP Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'implantation et les piquetages complémentaires, • le découpage soigné du complexe d'étanchéité existant, • la fourniture et mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité sur la partie existante endommagée > à 1m², quel qu'en soit le type (PEHD, PVC, Bitumineuse, etc.), • la fixation de la réparation sur le système d'étanchéité existant, quel qu'en soit le type (PEHD, PVC, Bitumineuse, etc.), sur les ouvrages, en béton ou non en contact avec l'étanchéité (d'entrée et de sortie, et la rampe d'accès...). • les essais permettant de contrôler les soudures entre les différents lés du complexe d'étanchéité, avant son recouvrement. • le contrôle des soudures et de la fixation de la géomembrane. Il comprend également les reprises éventuelles en cas de tests négatifs. • le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits impropres résultant de l'ensemble de ces opérations conformément au SOSED de l'entrepreneur, • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré au m² de fourniture et de mise en œuvre d'une réparation de complexe d'étanchéité par géomembrane, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** ….....…… ……....	……
609	**Reprofilage et compactage du fond de bassin** Ce prix rémunère au mètre carré (m²), les prestations nécessaires à la réalisation du reprofilage et compactage en fond de bassin, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux,	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• L'implantation et les piquetages complémentaires, • L'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables. • La fourniture, le chargement, le transport et le déchargement à pied d'œuvre des matériaux nécessaires au reprofilage et compactage en fond de bassin. • L'élimination des matériaux impurs contenus dans les matériaux. • La mise en œuvre des matériaux, y compris les finitions manuelles autour des ouvrages et équipements. • Le réglage et le compactage. • L'enlèvement des matériaux excédentaires. • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits impropres résultant de l'ensemble de ces opérations conformément au SOSED de l'entrepreneur, • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. • Le nettoyage des voiries et accès Ce prix sera rémunéré au m² de reprofilage et compactage en fond de bassin, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre carré :** ….....…… .....…	
610	**Démolition de béton** Ce prix rémunère au mètre cube, la réalisation des prestations nécessaire à la démolition de divers ouvrages d'assainissement, tels que avaloirs, regards, chambres, dalles, tête d'aqueduc, ouvrages de raccordements aux fossés, ..., en béton armé ou non, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation des ouvrages à démolir • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • la réalisation des fouilles, quelle que soit la nature des terrains rencontrés et la hauteur des fouilles à réaliser • le blindage si nécessaire • l'épuisement éventuel • le nettoyage, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • le réglage du fond de forme • le démontage soigné, en vue de leur repose des dispositifs de couronnement et fermeture en fonte ductile, ainsi que le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits impropres résultant de l'ensemble de ces opérations conformément au SOSED de l'entrepreneur,	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets, • les sujétions liées à la présence de câbles et ouvrages divers • la protection des fouilles • le nettoyage des voiries et accès Ce prix sera rémunéré au m³ de béton démoli, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre cube :** …… ……	
611	**Fourniture et mise en œuvre de béton** Aux unités des prix annexés, la réalisation des prestations de fourniture et mise en œuvre de béton conformément aux prestations définies aux articles 1.5.1 et 1.5.3 de l'annexe D du fascicule 65-A du CCTG, mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe. Ils rémunèrent également les prestations à mettre en œuvre pour prévenir les risques d'une réaction alcali-silice en fonction du niveau de prévention requis pour l'ouvrage, ainsi que les mesures de consistance du béton au cône d'Abrams (2 mesures par camion malaxeur ou 1 mesure par heure de bétonnage, dans le cas de fabrication sur le chantier). Il comprend également les frais de confection, de conservation et de protection thermique et mécanique des éprouvettes de contrôle extérieur, y compris toutes les fournitures suivant les indications du CCTP, ainsi que le transport au laboratoire de contrôle. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables • les études de formulation • la fourniture de tous les constituants • la fabrication du béton suivant les dosages prescrits • le chargement, la conservation et le transport à pied d'œuvre du béton • le déchargement et la mise en œuvre du béton • la fourniture de tous les matériaux nécessaires à la confection des coffrages • la fabrication des coffrages • la mise en place des coffrages • les sujétions de traitement des coffrages pour l'aspect des surfaces après décoffrage • le décoffrage • le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux à l'issue de prestation, conformément au SOSED de l'entreprise • le nettoyage du chantier	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
611 a	**Fourniture et mise œuvre de béton B16** Ce prix rémunère au mètre cube théorique, la réalisation des prestations de fourniture et la mise en œuvre de béton de type B16, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°611 ci-avant. Ce prix sera rémunéré au mètre cube théorique de fourniture et de mise en œuvre de béton B16, dûment constaté et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre cube :** ….....…… .....….	
611 b	**Fourniture et mise en œuvre de béton B25** Ce prix rémunère au mètre cube théorique, la réalisation des prestations de fourniture et la mise en œuvre de béton de type B25, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°611 ci-avant. Ce prix ne comprend pas la signalisation temporaire des travaux qui est rémunéré par l'application des prix correspondants du présent bordereau des prix. Ce prix sera rémunéré au mètre cube théorique de fourniture et de mise en œuvre de béton B25, dûment constaté et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre cube :** ….....…… .....…	
612	**Armature en béton armé** Ce prix rémunère au kilogramme la fourniture et la mise en œuvre d'armatures en acier, quel que soit le type, conformément aux prestations définies à l'article 1.6 de l'annexe D du fascicule 65 A du CCTG et mesurés conformément aux indications de l'article 2.3.1 de la dite annexe, la masse volumique de l'acier sera prise égale à 7 850 Kg/ m³. Il comprend notamment : • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables • la fourniture et l'amenée à pied d'œuvre des aciers nécessaires aux armatures • le calcul des armatures nécessaires • les soudages, pliages et assemblages des aciers nécessaires à la confection des ferraillages • la mise en place des armatures • les sujétions de protection des armatures dangereuses (bouchons,...) Ce prix sera rémunéré au kilogramme d'armatures mise en œuvre, dûment constaté dans les conditions définies ci-avant, et fera l'objet d'un	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	constat contradictoire. **Le kilogramme :** ….....…… .....…	
613	**Dépose, fourniture et pose d'ouvrage By-pass avec vanne** Ce prix rémunère à l'unité la dépose et la réalisation d'un regard by-pass visitable avec vanne en entrée de bassin, conformément aux prescriptions du CCTP et au dessin type n°BMF8. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables, • La dépose de l'ouvrage existant, • Les fouilles en terrain de toutes natures, les épuisements et blindages nécessaires, • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • Les fournitures à pied d'œuvre nécessaire (éléments préfabriqués, coffrages, béton, acier, grille, vannes, matériaux de remblais, …) • La mise en œuvre, • Les raccordements hydrauliques, • Le remblaiement des fouilles, • La remise en état des abords, • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré à l'unité d'ouvrage la dépose, la fourniture et la pose d'ouvrage By-pass, dûment constaté et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....…… .....…	…….
614	**Dépose, fourniture et pose d'ouvrage d'entrée de bassin** Ce prix rémunère à l'unité la dépose et la réalisation d'un ouvrage d'entrée de bassin, conformément aux prescriptions du CCTP et au dessin type n°BMF3. Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	de la prestation, y compris les consommables, • La dépose de l'ouvrage existant, • Les fouilles en terrain de toutes natures, les épuisements et blindages nécessaires, • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits conformément au SOSED de l'entrepreneur. • Les fournitures à pied d'œuvre nécessaires (éléments préfabriqués, coffrages, béton, aciers, grille, vannes inox, matériaux de remblai, …), • La mise en œuvre, • Les raccordements hydrauliques, • Le remblaiement des fouilles, • La remise en état des abords, • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré à l'unité d'ouvrage la dépose, la fourniture et la pose d'un ouvrage d'entrée de bassin, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** ……	
615	**Dépose, fourniture et pose d'ouvrage de sortie de bassin** Ce prix rémunère à l'unité la dépose et la réalisation d'un ouvrage de sortie de bassin, conformément aux prescriptions du CCTP et au dessin type n°BMF4. Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables, • La dépose de l'ouvrage existant, • Les fouilles en terrain de toutes natures, les épuisements et blindages nécessaires, • Le chargement, le transport et l'évacuation des produits conformément au SOSED de l'entrepreneur. • Les fournitures à pied d'œuvre nécessaires (éléments préfabriqués, coffrages, béton, aciers, grille, vannes inox, matériaux de remblai, …), • La mise en œuvre, • Les raccordements hydrauliques, • Le remblaiement des fouilles, • La remise en état des abords, • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré à l'unité d'ouvrage la dépose, la fourniture et la pose d'un ouvrage de sortie de bassin, dûment constaté, et fera l'objet	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....…… .....…	
616	**Aménagement d'évents de décompression** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'évents de décompression, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • La reconnaissance des lieux, • L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables, • Les soudures de géomembrane, • La fourniture et pose de tuyau PVC diamètre 200 mm, coude et clapet anti-retour, • Le lestage en béton, • La rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré à l'unité d'aménagement d'évents de décompression, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....…… .....…	……
617	**Fourniture et pose de drains agricoles** Ce prix rémunère au mètre la fourniture, le transport et la mise en place de drains agricole, de diamètre 100 mm, conformément au CCTP. Il comprend notamment : • • La reconnaissance des lieux, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables, • L'implantation et les piquetages complmentaires, • L'ouverture et le réglage du fond de tranchée, • La pose des drains pour obtenir une profondeur de la génératrice supérieure au moins égale à 0,80 m. • La mise en œuvre de gravillons 10/14 sur une hauteur de 0,50 m, • Le comblement des fouilles en terrain de toute nature, • Toutes les sujétions comprises, y compris le raccordement des drains entre eux et aux exutoires.	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de fourniture et pose de drains agricoles, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	
618	**Fourniture et pose d'ouvrage de sortie de drain, préfabriquée, en béton armé** Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, le transport et la pose d'une bouche de sortie, de drain, préfabriquée, en béton armé, y compris les terrassements nécessaires à la pose, ainsi que l'évacuation des excédents, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend également la fourniture et la pose d'un clapet anti-nuisibles. Ce prix sera rémunéré à l'unité de fourniture d'ouvrage de sortie de drain, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....…… .....…	……
619	**Dépose de collecteur** Aux unités des prix annexés, les prestations nécessaires à la dépose de canalisations de tous types, jusqu'à une profondeur de 1,25 mètre, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation des sections à déposer • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • les terrassements • la dépose proprement dite, des canalisations • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • la protection des fouilles, en particulier au droit des raccordements • la réalisation du blindage éventuel • les sujétions liées au maintien des écoulements des eaux • la réalisation éventuelle d'ouvrages provisoires de dérivation • le nettoyage des voiries et de ses abords • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets.	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
619 a	**Dépose de collecteur Ø ≤ 400** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de dépose de canalisation de tous types et de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°619 ci-avant. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de canalisation de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre déposée, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	
619 b	**Dépose de collecteur Ø > 400** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de dépose de canalisation de tous types et de diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°619 ci-avant. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de canalisation de diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre déposée, dûment constaté,et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	
619 c	**Plus value aux prix 619 pour surprofondeur** Ce prix rémunère au décimètre par mètre de canalisation déposée la plus value aux prix de la série n°619 pour surprofondeur au delà de 1,25 mètre, il s'applique dans les mêmes conditions que celles décrites au prix n°619. Ce prix sera rémunéré au décimètre par mètre de canalisation déposée au delà de 1,25 mètres, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le décimètre par mètre :** ….....…… .....…	
620 **620 a**	**Fourniture et pose de collecteur** **Fourniture et pose de collecteur béton** Aux unités des prix annexés, les prestations nécessaires à la fourniture et la pose de canalisations en béton armé de série 135A, jusqu'à une profondeur de 1,25 mètre conformément aux spécifications de la norme NF P16-341 et du CCTP.	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • la réalisation des fouilles, quelle que soit la nature des terrains rencontrés et la hauteur des fouilles à réaliser • le blindage si nécessaire • l'épuisement éventuel • le nettoyage, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • le réglage du fond de forme • la réalisation du lit de pose et l'enrobage, y compris la fourniture du sable • les sujétions liées aux coupes et aux raccordements sur les ouvrages existants • les sujétions de pose relatives à la présence de câbles et ouvrages divers • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la pose des canalisations, y compris les reprises éventuelles • le remblaiement et le compactage des fouilles • la protection des fouilles • le nettoyage des voiries et accès • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets.	
620 a1	**Fourniture et pose de collecteur béton Ø ≤ 400** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de fourniture et pose de canalisations en béton armé de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre et de série 135A, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°620a ci-avant. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de canalisations béton armé de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre et de série 135A posées, mesuré en place, en entraxe de regard, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	
620 a2	**Fourniture et pose de collecteur béton Ø > 400** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de fourniture et pose de canalisations en béton armé de diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre et de série 135A, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°620a ci-avant. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de canalisations béton armé de	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre et de série 135A posées, mesuré en place, en entraxe de regard, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** …….....…… .....…	
620 b	**Fourniture et pose de collecteur PVC CR4** Aux unités des prix annexés, les prestations nécessaires à la fourniture et la pose de canalisations en PVC CR 4, conformément au CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • la réalisation des fouilles, quelle que soit la nature des terrains rencontrés et la hauteur des fouilles à réaliser • le blindage si nécessaire • l'épuisement éventuel • le nettoyage, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • le réglage du fond de forme • la réalisation du lit de pose et l'enrobage, y compris la fourniture du sable • les sujétions liées aux coupes et aux raccordements sur les ouvrages existants • les sujétions de pose relatives à la présence de câbles et ouvrages divers • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la pose des canalisations, y compris les reprises éventuelles • le remblaiement et le compactage des fouilles • la protection des fouilles • le nettoyage des voiries et accès • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets.	
620 b1	**Fourniture et pose de collecteur PVC Ø ≤ 400** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de fourniture et pose de canalisations PVC de diamètre intérieur inférieur à 0,40 mètre dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°620 b ci-avant. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de canalisations PVC de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre posées, mesuré en place, en entraxe de regard, et fera l'objet d'un constat contradictoire.	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Le mètre linéaire : ….....…… .....…	
620 b2	**Fourniture et pose de collecteur PVC Ø > 400** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de fourniture et pose de canalisations PVC de diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre, dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°620 b ci-avant. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de canalisations PVC de diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre posées, mesuré en place, en entraxe de regard, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	
620 c	**Plus value aux prix 620 pour surprofondeur** Ce prix rémunère au décimètre par mètre de canalisation posée la plus value aux prix de la série n°620 pour surprofondeur au delà de 1,25 mètre, il s'applique dans les mêmes conditions que celles décrites au prix n°620. Ce prix sera rémunéré au décimètre par mètre de canalisation posée, dûment constaté, au delà de 1,25 mètres et fera l'objet d'un constat contradictoire. ….....…… .....…	
621	**Dépose de tête d'aqueduc de sécurité** Aux unités des prix annexés, les prestations nécessaires à la dépose de têtes d'aqueduc de sécurité existantes, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation des unités à déposer • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • les terrassements • la dépose proprement dite, des têtes d'aqueduc de sécurité • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	l'entrepreneur • la protection des fouilles, en particulier au droit des raccordements • le nettoyage des voiries et de ses abords • la rédaction et la remise au maître d'ouvrage d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets.	
621 a	**Dépose de tête d'aqueduc de sécurité Ø ≤ 400** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des prestations de dépose de tête d'aqueduc de sécurité existante sur une canalisation de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°621 ci-avant. Ce prix sera rémunéré à l'unité de tête d'aqueduc déposée sur une canalisation de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre posées, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....…… .....…	
621 b	**Dépose de tête d'aqueduc de sécurité Ø > 400** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des prestations de dépose de tête d'aqueduc de sécurité existante sur une canalisation de diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°621 ci-avant. Ce prix sera rémunéré à l'unité de tête d'aqueduc déposée sur une canalisation de diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre posées, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....…… .....…	
622	**Fourniture et pose de tête d'aqueduc de sécurité** Aux unités des prix annexés, les prestations nécessaires à la fourniture et la pose de tête d'aqueduc de sécurité, conformément aux spécifications des normes NF P 98-490 et NF P98-491 et du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • la réalisation des fouilles, quelle que soit la nature des terrains rencontrés et la hauteur des fouilles à réaliser • le blindage si nécessaire • l'épuisement éventuel	……. …….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• le nettoyage, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • le réglage du fond de forme • la réalisation du lit de pose et l'enrobage, y compris la fourniture du sable • les sujétions liées aux coupes et aux raccordements sur les ouvrages existants • les sujétions de pose relatives à la présence de câbles et ouvrages divers • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la pose des têtes d'aqueduc de sécurité, y compris les reprises éventuelles • le remblaiement et le compactage des fouilles • la protection des fouilles • la remise en état des lieux • le nettoyage des voiries et accès • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets	
622 a	**Fourniture et pose de tête d'aqueduc de sécurité Ø ≤ 400** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des prestations de fourniture et de pose de tête d'aqueduc de sécurité sur une canalisation de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°622 ci-avant. Ce prix sera rémunéré à l'unité de tête d'aqueduc posée sur une canalisation de diamètre intérieur inférieur ou égal à 0,40 mètre, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....	
622 b	**Fourniture et pose de tête d'aqueduc de sécurité Ø > 400** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des prestations de fourniture et de pose de tête d'aqueduc de sécurité sur une canalisation de diamètre intérieur supérieur à 0,40 mètre dans les conditions de la définition générale décrite au prix n°622 ci-avant. Ce prix sera rémunéré à l'unité de tête d'aqueduc posée sur une canalisation de diamètre intérieur supérieur à 0,40 m, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....	
623	**Dépose d'ouvrage (regard, fonte de voirie …)** Ce prix rémunère, à l'unité (u), la démolition d'ouvrage complet (regard en béton et fonte de voirie existante quel que soit le type) et l'évacuation hors chantier comprenant le chargement, le transport quelle que soit la distance ainsi	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • la réalisation des fouilles, quelle que soit la nature des terrains rencontrés et la hauteur des fouilles à réaliser • le blindage si nécessaire • l'épuisement éventuel • le nettoyage, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • le descellement de la fonte de voirie, sa dépose et évacuation, •la dépose des éléments, cadres grilles, avaloir et tampon, • la fourniture et la mise en œuvre des protections, • le nettoyage des voiries et accès • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré à l'unité d'ouvrage déposé, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** …… ……	
624	**Fourniture et pose de regard de visite** Le prix rémunère, à l'unité (u), la réalisation de regard de dimensions intérieures 1m x 1m ou Ø 1m, collecteurs de toutes dimensions conformément au CCTP. Il comprend notamment : • L'implantation contradictoirement avec le maître d'œuvre. • L'exécution des fouilles, quelle que soit la nature des sols. • Les étaiements éventuels. • Le blindage ou le talutage si nécessaire (profondeur > 1,30 m). • Le réglage des parois et des fonds de fouilles. • Les sujétions de protection contre les eaux de toutes natures pendant toute la durée des travaux, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages d'évacuation gravitaire et pompages éventuels. • La fourniture et la mise en œuvre du béton de propreté, après réglage et damage du fond des fouilles.	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• La fourniture et pose d'éléments préfabriqués y compris tête et/ou dalle de réduction. • La fourniture et la confection des joints. • la fourniture et la pose des échelons en acier galvanisé, • Les sujétions de coupe, perçage et raccordements. • Le remblaiement des fouilles et la remise en état des abords. • La fourniture et la mise en œuvre du béton de propreté, de 10cm de profondeur sur 30cm de largeur autour des regards de visite qui se trouvent en zones enherbées. • La fourniture et la pose des tampons et des cadres de classe D400 (400kN) en fonte ductile ou acier. L'ensemble verrouillé avec clef de manœuvre agrée par le maître d'œuvre qui sera remise au maître d'œuvre en fin de chantier. • La fourniture et la pose des grille et des cadres de classe D400 (400kN) en fonte ductile ou acier. L'ensemble verrouillé avec clef de manœuvre agrée par le maître d'œuvre qui sera remise au maître d'œuvre en fin de chantier. • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits impropres résultant de l'ensemble de ces opérations. Les matériaux sont traités conformément au SOSED de l'entrepreneur . Il comprend, pour les parties et les regards bétonnés en place, la fourniture et la mise en œuvre : • Des bétons conformément aux prescriptions du CCTP. • Des ferraillages. • Des coffrages. • Des enduits Ce prix s'applique quel que soit la profondeur (différence tampon en position définitive, fil d'eau canalisation). Ce prix sera rémunéré à l'unité de fourniture et de pose de regard de visite ou réalisé en place, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** …… ……	
625	**Dispositifs de fermeture de regards** Ce prix rémunère au kilogramme les prestations de fourniture et pose de dispositifs de couronnement et de fermeture d'ouvrage d'assainissement, quel que soit la classe et le type, conformément aux prescriptions de la norme NF EN 124 et du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris les consommables • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la pose des dispositifs de couronnement et de fermeture	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• la fourniture et la mise en œuvre des produits de scellement • les sujétions de mise à niveau des regards • la protection des fouilles • le nettoyage du chantier Ce prix sera rémunéré au kilogramme, suivant les poids théoriques figurant sur les catalogues des fabricants, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le kilogramme :** ….....…… .....…	
626	**Dépose de caniveaux béton** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de dépose ou de démolition de caniveaux de type U préfabriqués ou non en béton, quelles que soient ses dimensions, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • l'implantation des sections à déposer, • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables, • la dépose ou la démolition proprement dite, des caniveaux, y compris les dispositifs de fermeture, massifs de fondation et les ouvrages d'évacuation des eaux situés dans l'emprise des travaux, • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • la protection des fouilles, en particulier au droit des regards, • le nettoyage des voiries et de ses abords, • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de dépose de caniveau béton, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	……
627	**Fourniture et pose de caniveaux béton** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation des prestations de fourniture et de pose de caniveaux de type U préfabriqués par éléments emboîtables et gougeonnables ou coulés en place, de dimensions 0,30 mètre x 0,30 mètre, conformément aux prescriptions du CCTP.	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation des sections à poser • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • la réalisation des fouilles, quel que soit le terrain • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • le réglage du fond de forme • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre du béton de pose et d'épaulement de classe B 16 défini dans la norme NF P 18-305 • la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le déchargement et la pose des caniveaux, y compris les sujétions liées aux raccordements sur les ouvrages existants, aux courbes et découpes • la confection des joints d'étanchéité entre les éléments • le remblaiement des fouilles excédentaires • la protection des fouilles, en particulier au droit des regards • le nettoyage des voiries et de ses abords • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de caniveaux posés, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	
628	**Fourniture et pose de grille de forme et de dimension diverses** Ce prix rémunère au kilogramme les prestations de fourniture et pose de grille de forme et dimension diverses, conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix sera rémunéré au kilogramme, suivant les poids théoriques figurant sur les catalogues des fabricants, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le kilogramme :** ….....…… .....…	……
629	**Dépose de talus tuiles (descente d'eau)** Ce prix rémunère au mètre linéaire, les prestations nécessaires à la dépose de talus tuiles de type A ou B existants, conformément aux	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation des sections à déposer • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • la dépose proprement dite, des talus tuiles, y compris les massifs de fondation • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • la protection des fouilles, en particulier au droit des raccordements • le nettoyage des voiries et de ses abords • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de talus tuiles déposés, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre linéaire :** ….....…… .....…	
630	**Fourniture et pose de talus tuiles (descente d'eau)** Ce prix rémunère au mètre linéaire, les prestations nécessaires à la fourniture et la pose de talus tuiles de dimensions 0,40 x 0,30 x 0,13 x 0,65 mètre, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation • l'implantation des sections à poser • l'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables • la réalisation des fouilles, quel que soit le terrain • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de cette prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • le réglage du fond de forme • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre du béton de pose et d'épaulement sur une largeur minimale de 0,30 mètre de classe B 16 défini dans la norme NF P 18-305 • la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le déchargement et la pose des talus tuiles, y compris les sujétions liées aux raccordements sur les ouvrages existants, ainsi que les découpes • la confection des joints au mortier tiré au fer • le remblaiement des fouilles excédentaires	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• la protection des fouilles • le nettoyage des voiries et de ses abords • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de talus tuiles fournis et posés, dûment constaté, et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre linéaire :** …….....…… .....…	
631	**Dépose d'un fossé trapézoïdal en béton** Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml), la démolition de fossé trapézoïdale en béton de 1,50m, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment: • L'amenée et le repli du matériel nécessaire à la dépose, quel qu'il soit. • La dépose. • Le chargement, le transport à toute distance, le déchargement des produits de démolition, y compris déblais sous ouvrages si nécessaire, ainsi que les protections prises lors du transport, conformément au SOSED de l'entrepreneur, • Le nettoyage (balayage, éventuellement si nécessaire, citerne à eau) de la voirie. • La fragmentation des blocs démolis, • Les protections prises lors du transport (filet, bâche, ...). • L'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits résultant de l'ensemble de ces opérations conformément au SOSED de l'entrepreneur, • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire la dépose d'un fossé trapézoïdal en béton, dûment constaté et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** …….....…… .....…	…….
632	**Fourniture et pose d'un fossé trapézoïdal en béton** Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml), la réalisation de fossé trapézoïdal, en béton armé de 1,50m de largeur et 0,5m de profondeur (pente 1/1) conformément au CCTP et au dessin type n°FOS6 qu'ils soient préfabriqués en usine ou extrudé à l'aide d'un coffrage glissant. Il comprend notamment: • L'implantation contradictoirement avec le maître d'œuvre.	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• L'amenée et le repli du matériel nécessaire à la réalisation du fossé, dont le coffrage glissant. • L'exécution des fouilles quelle que soit la nature du terrain. • La sur-profondeur à terrasser pour permettre la mise en œuvre d'un lit de pose ou béton de pose. • L'extraction, le chargement, le transport et le déchargement au lieu d'utilisation. • Le réglage précis du fil d'eau conformément aux plans validés par le maître d'œuvre. • Le réglage des ailes et du fond suivant les dessins types et les plans. • La fourniture et le mise en œuvre du béton de propreté. • La fourniture et le mise en œuvre du béton conforme aux prescriptions du CCTP y compris le ferraillage et les coffrages éventuels. • Les éléments préfabriqués le cas échéant. • L'utilisation des éléments raccourcis. • La coupe éventuelle des éléments par tronçonnage. • La réalisation des joints y compris la fourniture et la mise en place du mastic. • La remise en état des abords. • Les frais et sujétions d'épuisements éventuels y compris les frais de pompage. • Le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits impropres résultant de l'ensemble de ces opérations,conformément au SOSED de l'entrepreneur, • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix mesuré au fil d'eau s'applique également pour l'exécution des parties d'ouvrages courbes. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire pour la fourniture et la pose d'un fossé trapézoïdal en béton, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** …… ……	
633	**Résine pour jointement de fossé béton trapézoïdal** Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml), la réalisation d'un joint à la résine entre fossé béton trapézoidale de 1,50m. Il comprend notamment : • L'amenée et le repliement des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables. • Le découpage et nettoyage si nécessaire des raccords entre fossé avant la mise en œuvre du joint résine. • Il comprend le piquetage de ciment, le nettoyage par soufflerie ainsi que la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment à la résine. • L'enlèvement des produits excédentaire, le transport et l'évacuation, conformément au SOSED de l'entrepreneur • Le balayage soigné du bord et des abords du joint avec aspiration de toutes les fines. • Le nettoyage si nécessaire,	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	• la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets. Ce prix sera rémunéré au mètre de joint traité, dûment constaté et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre linéaire :** …… ……	
634	**Géotextile** Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de géotextile, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'amenée et le repliement du matériel, • Les fournitures à pied d'œuvre du géotextile et accessoires, • La préparation du sol support, • Les mises en œuvre, • La remise en état des abords. La surface à prendre en compte est celle couverte sans tenir compte des recouvrements. Ce prix sera rémunéré au m² de géotextile, dûment constaté et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** …… ……	……
635	**Essais d'étanchéité sur canalisations et regards** Ce prix rémunère, au forfait (ft), la réalisation des essais d'étanchéité à l'eau des canalisations (tout diamètre) et des regards « existants et posés » dans le cadre du marché, conformément au protocole W de la norme EN 1610 et conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • L'amenée et le repli du matériel de contrôle. • La réalisation des essais. • La rédaction d'un rapport. Ce prix sera rémunéré en une seule fois à la réception des travaux, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le forfait :** …… ……	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
636	**Passage caméra** Ce prix rémunère, au forfait (ft), le passage d'une caméra permettant l'inspection des réseaux d'assainissement existants et posés dans le cadre du marché, quel que soit les diamètres, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend si besoin le nettoyage par hydrocureuse du réseau avant passage de la caméra. Il comprend notamment : • L'amenée et le repli du matériel de contrôle. • La réalisation des essais du passage. • La rédaction d'un rapport . Ce prix sera rémunéré au forfait, par site, en une seule fois à la réception du rapport, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le forfait :** …… …….	……
637	**Lit de séchage**	
637 a	**Enlèvement sable existant** Ce prix rémunère à la tonne, les opérations nécessaires à la réalisation des prestations d'enlèvement de sable existant sur les lits de séchage en vue de son renouvellement, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux ; • le dégagement des accès et des abords ; • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation ; • l'amenée et le repliement en fin de chantier des matériels nécessaires à • la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables ; • l'enlèvement du sable existant; • le chargement, le transport et l'évacuation des produits enlevés conformément au SOSED de l'entrepreneur; • les épuisements éventuels ; • la vérification du réseau de drainage en fond de bassin ; • le réglage du fond de forme ; • les sujétions de finitions manuelles ; • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention ; • le nettoyage et la remise en état initial de propreté des lieux souillés par les travaux. Ce prix ne comprend pas les analyses des boues qui seront réalisées préalablement par la DIR Nord. Ce prix sera rémunéré à la tonne, à partir des bons de pesées et certificats d'acceptation définitifs remis au maître d'œuvre, et fera l'objet de constats contradictoires. **La tonne :**	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	…….…… …….	
637 b	**Réparation lits de séchage** Ce prix rémunère au mètre carré, les opérations nécessaires à la réalisation des prestations de réparation de lits de séchage existants conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux ; • le dégagement des accès et des abords ; • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation ; • l'amenée et le repliement en fin de chantier des matériels nécessaires à • la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables ; • le relevé des réparations à exécuter ; • la dépose des plaques et poteaux cassés ou en mauvais état ; • la réalisation des terrassements nécessaires à la pose des nouveaux éléments ; • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre du béton de fondation y compris les coffrages et ferraillages • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la pose des poteaux et plaques ; • le nettoyage à haute pression des parois intérieures ainsi que les organes tels que dégrilleurs, vannes, flotteur, obturateur, etc… ; • le contrôle de l'état de surface des parois intérieures ; • le chargement, le transport et l'évacuation des produits issus de la réalisation de la prestation, conformément au SOSED de l'entrepreneur ; • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention ; • le nettoyage et la remise en état des abords Ce prix sera rémunéré au mètre carré de lit de séchage remis en état et fera l'objet de constats contradictoires. **Le mètre carré :** …….…… …….	……. ……. …….
637 c	**Fourniture et mise en œuvre de sable sur lit de séchage** Ce prix rémunère à la tonne la fabrication, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de sable siliceux filtrant lavé 0-4 conforme au fuseau granulométrique du DTU 64.1 norme XP P 16-603 sur les lits de séchage, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux ; • le dégagement des accès et des abords ; • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la	

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	prestation ; • l'amenée et le repliement en fin de chantier des matériels nécessaires à • la réalisation de la prestation, y compris tous les consommables ; • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre de sable filtrant sur le lit de séchage, y compris le réglage soigné ; • les sujétions de finitions manuelles ; • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention ; • le nettoyage et la remise en état des abords Ce prix sera rémunéré à la tonne de sable 0/4 fourni et mis en œuvre, à partir des bons de pesées remis au représentant du maître d'œuvre, à l'exclusion des matériaux refusés, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **La tonne :**…..... …… .....…	
700 – MISE EN SECURITE DES SITES		
701	**Fourniture et pose de clôture de type autoroutier** Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml), la fourniture et pose de clôtures autour du bassin, et à l'entrée du chemin d'exploitation de 2m de haut à maille carrée de 40×40mm , conformément aux prescriptions du CCTP et au dessin type n°BMF9 . Il comprend notamment : • la reconnaissance des lieux, • le dégagement des accès et des abords, • l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, • le nivellement du terrain à l'emplacement des clôtures, • la réalisation des déblais pour la mise en place des massifs de fondation et de la zone en béton sous la clôture, • la fourniture à pied d'oeuvre et la pose des poteaux, grillages, jambes de force, fils de tension, tendeurs... • la fourniture, le transport et la mise en œuvre du ferraillage et du béton nécessaire à la confection des massifs de fondation des supports, • l'ancrage des poteaux dans le béton pour la mise en tension du grillage, • la pose, mise en tension et fixation du grillage posé au raz de la semelle béton, • de manière générale, toutes les sujétions liées à la réalisation des clôtures. • le chargement, le transport quelle que soit la distance et l'évacuation ainsi que la gestion hors chantier des produits impropres résultant de l'ensemble de ces opérations, • la rédaction et la remise au maître d'œuvre d'un rapport d'intervention avec bordereau de suivi de déchets.	…….

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de clôture réalisée, dûment constaté et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** …… ……	
702	**Fourniture et pose de portail de type autoroutier** Ce prix rémunère, à l'unité (u), la fourniture et la pose d'un portail pour accès au bassin et accès au chemin d'exploitation à 2 vantaux, de 2 mètres chacun, conformément aux prescriptions du CCTP et au dessin type n°POR1. Il comprend notamment : • la fourniture de toutes les pièces permettant la constitution du portail en matériau galvanisé à barreaux et de leurs accessoires : poteaux, vantaux, poignées, crapaudines, • la reconnaissance du terrain et l'implantation, • la préparation de ces pièces et leur assemblage ou leur mise en œuvre de façon à constituer les portails, • la réalisation des massifs de fixation, •La mise en œuvre d'une zone béton (seuil) et de son coffrage sous le portail de 40cm de large par 20cm de profondeur, son réglage et son talochage. •la pose des portails y compris réglages et mises au point, •la fourniture des crochets à bascule avec mise en place, la réalisation des arrêtoirs, •la fourniture et mise en place des serrures agrée par le maître d'œuvre avec canon de sécurité. Le numéro du canon sera défini avec l'exploitant et fourni avec un jeu de 3 clefs en fin de chantier. • La fourniture et pose de plaques « défense d'entrer» et «risque de noyade» sur le portail du bassin. •Toutes sujétions d'implantation, usinage, découpe, étaiement provisoire. Ce prix sera rémunéré à l'unité de portail fourni et posé, dûment constaté et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** …… ……	……
703	**Fourniture et pose de portail de type souple** Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la pose quelle que soit la nature du terrain, d'un portail de type souple tel que défini dans le CCTP. Ce prix comprend notamment la fourniture des supports et des systèmes de fixation et de fermeture. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire de portail souple fournis et posé, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire.	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	L'unité :…….....…… .....…	
704	**Fourniture et pose d'échelle à humain** Ce prix rémunère, à l'unité (u), la fourniture et mise en place d'une échelle à humains,conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : •la fourniture à pied d'œuvre des échelles, •la pose de l'échelle, •toutes les sujétions liées au transport et à la pose des dites échelles. Ce prix sera rémunéré à l'unité pour la fourniture et la pose d'une échelle à humain, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** …….....…… .....…	……
705	**Escalier** Ce prix rémunère à l'unité la construction d'un escalier depuis la tête de talus jusqu'au fond du bassin. Cet escalier sera réalisé en béton armé coulé en place, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • Le coffrages, • La fourniture et la mise en œuvre des armatures, • La fourniture et la mise en œuvre du béton, • La pose d'une rampe, • Les consommables. Ce prix sera rémunéré à l'unité pour la fourniture et la pose d'un escalier, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** …….....…… .....…	……
706	**Garde-corps** Ce prix rémunère au mètre la fourniture et la pose de garde-corps de hauteur 120 m au droit des ouvrages d'entrée et de sortie du bassin, conformément aux prescriptions du CCTP. Le garde-corps sera réalisé en acier galvanisé. Il comprend la fourniture et la pose des supports d'ancrage au sol. Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire pour la fourniture et la pose d'un garde corps, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire.	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	Le mètre linéaire : ….....…… .....…	
707	**Plaquette de fonctionnement des ouvrages** Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'une plaquette plastifiée décrivant le fonctionnement des ouvrages d'assainissement, sur le modèle intégré au CCTP. Cette plaquette sera fixée sur un vantail du portail d'entrée. Ce prix sera rémunéré à l'unité pour la fourniture et la pose d'une plaquette de fonctionnement des ouvrages, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :**….....…… .....…	……
800 - DIVERS		
801	**Fourniture et pose d'échelle à rongeurs** Ce prix rémunère, à l'unité (u), la fourniture et mise en place d'une échelle à rongeurs à un des coins du bassin, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : •la fourniture à pied d'œuvre des échelles, •la pose de l'échelle, •toutes les sujétions liées au transport et à la pose des dites échelles. Ce prix sera rémunéré à l'unité pour la fourniture et la pose d'une échelle à rongeurs, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **L'unité :** …… .....…	……
802	**Fourniture et pose clôture à batraciens** Ce prix rémunère, au mètre linéaire (ml), la fourniture et la pose de clôture pour amphibiens à maille fine de 6,5*6,5 mm maximum y compris les fixations et accessoires divers, conformément au CCTP et au dessin type n°BMF9 . La hauteur totale de la clôture sera de 0,70m avec un retour de 0,10m minimum. Elle sera posée coté extérieur au bassin. Il comprend notamment : • Les travaux préparatoires prévus au CCTP; • La fourniture, le transport a pied d'œuvre du matériel nécessaire a la pose des	……

N°de prix	Désignation du prix et Prix Unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix Unitaire en chiffre (H.T.)
	clôtures (fixations, grillages, tendeurs) aux endroits indiques par le maître d'œuvre; •la pose du grillage, le grillage sera fixé avec un fer plat boulonné tous les 2m, •la réalisation du bas-volet, la mise en tension et fixation du grillage, de manière générale, toutes les sujétions liées a la réalisation des clôtures amphibiens, Ce prix sera rémunéré au mètre linéaire pour la fourniture et la pose d'une clôture à batraciens, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre linéaire :** …… ……	
803	**Engazonnement** Ce prix rémunère, au mètre carré (m²), l'engazonnement des talus, des accotements et des zones de stockage des matériaux, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : • l'amenée et le repli du matériel, • la fourniture des semences. • La préparation des surfaces y compris le désherbage manuel et l'épandage des graines et le roulage, • la reprise des zones dont l'engazonnement serait insuffisant, • la fourniture d'un fixateur, • l'entretien et l'arrosage de ces engazonnements pendant la période de garantie. •une tonte avant réception •la reprise de l'engazonnement en cas de non repousse pendant la période de garantie, De manière générale toutes les sujétions liées à la mise en œuvre en zones difficiles d'accès ou inclinées. Ce prix sera rémunéré au m² pour l'engazonnement, dûment constaté, et fera l'objet d'un constat contradictoire. **Le mètre carré :** …… ……	……